

DOSSIER D'INSCRIPTION
FORMATION « MAITRE(SSE) DE MAISON »

LIEU DE FORMATION – POITIERS (86)*

Mois	Date	Nombre de jours
Septembre 2022	26, 27, 28, 29, 30	5 jours
Novembre 2022	7, 8, 9, 10	4 jours
Décembre 2022	5, 6, 7, 8, 9	5 jours
Janvier 2023	9, 10, 11, 12, 13	5 jours
Février 2023	20, 21, 22, 23, 24	5 jours
Avril 2023	3, 4, 5, 6, 7	5 jours
Mai 2023	22, 23, 24, 25	4 jours
Nombre de jours de formation : 33 jours = 231 h		

* sous réserve de place disponible

Renseignements concernant le candidat à la formation :

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse mail :

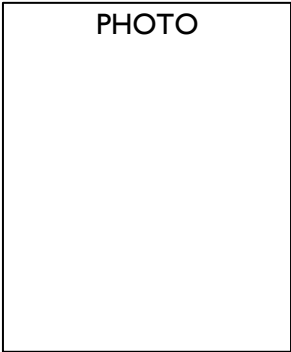
Adresse :

.....

Téléphone :

Fonction actuelle :

Depuis quelle date :



Financement de la formation :

Pôle-Emploi

Identifiant Pôle-Emploi :

Agence Pôle-Emploi :

Personnel

Employeur

Établissement : Privé Public

Nom et adresse de votre établissement employeur :

.....

Téléphone :

Adresse mail :

Nom et prénom du référent au sein de votre structure :

.....

.....

Téléphone :

Adresse mail :

Fait à :le.....

Signature du Stagiaire

Cachet et signature du responsable de
l'établissement,

Joindre au dossier de candidature :

- 2 photos d'identité dont une collée sur la première page du dossier d'inscription (au verso desquelles vous aurez noté votre nom)
- La photocopie de la carte d'identité ou du passeport
- La photocopie des diplômes ou certificats en cas de demande de dispense

Dossier papier à retourner avant le 24 JUIN 2022

IRTS Poitou-Charentes – Secrétariat MM/SN – 1, rue Guynemer - BP 215 – 86005 Poitiers Cedex

Contacts : Référentes de parcours – Guylaine LE NAIN – Cathy CHAMBON

Assistante administrative : Isabelle PISSARD

mm@irts-pc.eu Tél : 05 49 37 60 05

Demande de dispense* :

- Pour les professionnels attestant du sauveteur secouriste du travail (SST) datant de moins de 2 ans* (14 heures de dispense)
- Pour les professionnels attestant du certificat de compétence HACCP* (14 heures de dispense)
- Pour les professionnels attestant de la qualification surveillant(e) de nuit qualifié(e) SNQ (dispenses suivant la date d'obtention de la qualification)
- Pour les professionnels attestant de la qualification de Maître(sse) de Maison obtenue avant le 01.01.2015

** joindre impérativement la copie de votre certificat/diplôme AVANT l'entrée en formation.
Toute demande faite après l'entrée en formation ne sera pas prise en compte.*

Blocs de compétences de la Qualification Maître.sse de Maison			
	Bloc 1 Adaptation, qualité et sécurité du cadre de vie	Bloc 2 Accompagnement des personnes	Bloc 3 Participation à l'équipe Pluri-professionnelle
Qualification professionnelle de Surveillant.e de Nuit Qualifié.e (Obtenu avant le 01-01-15)			X
Qualification professionnelle de Surveillant.e de Nuit Qualifié.e (Obtenu après le 01-01-15) ou CQP Surveillant.e de Nuit		X	X
Qualification professionnelle de Maître.sse de maison (Obtenue avant le 01-01-15)	X Sous réserve attestations SST valide et HACCP		X